

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE906

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A la fin de l'alinéa 65, substituer aux mots:"d'élaboration", les mots:"mentionnée au I du présent article".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.